

## CHV - CIRCUIT HIVER VETERANS – REGLEMENT SAISON 2019-2020

### **1. Inscription des équipes (au plus tard le 31 Août, si disponibilité)**

- Le nombre maximum d'équipes engagées par club, toutes divisions confondues est limité à 3. Par défaut, tous les joueurs qui remplissent les conditions de limites d'âge (voir ci-dessous) et de classement (voir ci-dessous) et qui sont affiliés à l'AFT ou à la VTV peuvent participer au CHV.
- Le droit d'inscription au CHV est de 25 € par équipe, par an
- Dès qu'un joueur joue avec un club, il reste lié à ce club pour le restant de la saison. Il peut indifféremment jouer avec toutes les équipes inscrites par ce club mais pas dans la même journée, ou même journée déplacée.
- Une liste d'engagement (liste de force) exhaustive, par club, est remise au responsable CHV avant le début du championnat et au plus tard le 20 septembre. Après cette date, le nombre d'ajouts pour la saison est limité à 2 (un en 2019 et un en 2020)

### **2. Calendrier des rencontres**

2019 : 05/10 19/10 09/11 23/11 7/12

2020 : 11/01 25/01 8/2 07/3 21/3

### **3. Limites d'âge pour la saison 2019-2020**

MESSIEURS : nés en 1974 (45 ans) et avant

DAMES : nées en 1979 (40 ans) et avant

Avec **2 dérogations max. par rencontre** :

- 1 homme né en 1979 (40 ans) ou avant
- 1 dame née en 1984 (35 ans) ou avant

### **4. Limites de points**

- Max. C 15-2 dans toutes les divisions.

- Un ou une C 15-1, par rencontre, est toutefois accepté, uniquement en Div.1 et Div.2

**Pour toute la saison d'hiver 2019-2020, les points à prendre en compte sont les points du classement de simple des joueurs, de septembre 2019, quel que soit le classement 2020 (montée ou descente).**

La liste de force remise en début de saison permettra de figer ces classements, qui vaudront jusqu'au Challenge Trebel en Août 2020

### **5. Organisation et déroulement des rencontres**

- Les rencontres se jouent sur minimum 2 terrains à partir de 18 h ou sur 3 terrains à partir de 19h. Une autre organisation est possible (ex. commencer à 18h sur 3 terrains), mais elle est alors soumise à l'autorisation préalable du responsable CHV et des capitaines respectifs.
- Déroulement des rencontres :
  - Sur 2 terrains : en 3 rotations de 1h

- Sur 3 terrains : en 2 rotations de 1h
- Une équipe complète est composée au maximum de 12 joueurs différents (7 messieurs et 5 dames), et au minimum de 9 joueurs différents et 3 doubleurs
- Si une équipe est incomplète et ne peut jouer un ou plusieurs matches, notez WALK OVER à la place du nom du (des) joueur(s) manquant(s)  
*Dans la mesure du possible prévenez le capitaine de l'équipe adverse du fait qu'un ou plusieurs matches ne (sera) seront pas joué(s).*
- 3 joueurs ou joueuses avec un classement égal ou inférieur à C30.2 peuvent doubler dans toutes les divisions.

**Les dérogations d'âge ne pourront en aucun cas doubler quel que soit leur classement.**

- Il est interdit de faire doubler la même personne dans une même catégorie (DM ou DX).

Si un joueur qui double se blesse au premier match, il peut être remplacé pour le deuxième match par un joueur ayant un classement égal ou inférieur.

- Nombre de points par division :

Div.1 : max. 340	Div.2 : max. 305	Div.3 : max. 270
Div.4 : max. 235	Div.5 : max. 200	Div.6 : max. 165

- Un montant global de 60 EUR est à remettre avant la rencontre au capitaine de l'équipe visitée
- Le capitaine de l'équipe visitée prendra contact avec le capitaine de l'équipe adverse, au moins une semaine avant la rencontre, pour lui signaler les modalités pratiques au sujet des terrains (adresse, nombre de terrains, surface), des horaires (heure du début des rencontres), des dispositions particulières pour les repas..., etc.

## **6. Organisation des matches**

- L'ordre des matches est le suivant et **doit être respecté** :
  - Sur 2 terrains : DX1, DX2, ensuite DX3, DD et finalement les deux DM.
  - Sur 3 terrains : DX1, DX2, DX3, ensuite DD et les deux DM.

**Pour les DX et DM, ordre décroissant du total des points par équipe, comme en été**

- Les rencontres se disputent en matches de 60 min. (**échauffement compris**) au nombre de jeux.
- Une minuterie est à prévoir par le club visité. Cette minuterie doit se trouver sur le terrain et être visible et audible de tous (pas de GSM en poche)  
La minuterie doit être enclenchée à l'heure exacte (18 heures, 19 heures)
- A l'expiration du temps réglementaire, le jeu entamé et non achevé n'est pas comptabilisé. On attribuera 2 points par match gagné et un point par match nul

- Le capitaine de l'équipe visitée est responsable du déroulement des matches et veillera notamment à ce que les joueurs se trouvent sur le bon terrain en fonction de l'ordre de la feuille de résultats.
- A la fin de la partie, la feuille de résultats est vérifiée et signée par les deux capitaines.

## **7. Transmission des résultats**

- Les résultats seront transmis de la manière suivante :

Chaque capitaine visité renvoie une copie de la feuille de match, dûment et lisiblement complétée, au plus tard le lundi qui suit la rencontre, par mail à Véronique Duchateau à l'adresse [moncomptetennis@gmail.com](mailto:moncomptetennis@gmail.com)

Il est conseillé aux capitaines de conserver l'originale (en cas de contestation éventuelle)

## **8. Sanctions et pénalités**

- Si un club aligne plusieurs équipes, un joueur ou une joueuse pourra jouer indifféremment dans l'une ou l'autre équipe mais pas dans plus d'une rencontre programmée le même jour et déplacée. Pénalité : perte de la deuxième rencontre (score 0/15)
- Match arrêté s/ blessure ou abandon : forfait jeux 5/0 pour l'équipe rescapée.
- Match non joué : forfait jeux 0/15 en défaveur de l'équipe qui ne s'est pas présentée.
- Une équipe qui a trop de points perd la rencontre par 12 points à 0.
- Pour tout incident qui surviendrait pendant un match, les règles du tennis non arbitré sont strictement d'application.  
Pour tout incident rencontré pendant une rencontre les capitaines doivent PRIORITAIREMENT trouver un accord, dans le respect du fairplay et de la convivialité conformément aux règlements CHV et/ou Général.
- Le non-respect du règlement CHV et/ou général peut entraîner, après délibération par le responsable CHV, une pénalité.

Si le non-respect du règlement n'a pas d'incidence sur le résultat final de la rencontre : pas de pénalité.

Si le non-respect du règlement pendant un match a une incidence sur le résultat final de celui-ci : le score sera 0 pour l'équipe en cause, les jeux gagnés par l'équipe adverse restent acquis ainsi que 2 points de victoire.

- Exemple : en DM les scores pour l'équipe A sont respectivement de 4/11 et 8/5. L'équipe A n'ayant pas respecté l'ordre décroissant des points de ces équipes, le résultat final sera de 4/11 et 0/5 en faveur de l'équipe B. (Dans l'ancien règlement cette erreur entraînait la perte de la rencontre sur un forfait de 0/12).
- Une équipe double un joueur bénéficiant d'une dérogation et gagne le DM par 9/4. Le score du DX reste acquis, le score du DM est pénalisé d'un 0/4.

## **9. Convivialité et savoir vivre**

- Il est recommandé aux clubs participants, sans que ceci soit une obligation, d'organiser un accueil convivial et chaleureux aux équipes visiteuses, et de permettre aux joueurs de se restaurer après les matches.

- Pour tout incident qui surviendrait « hors court », avant, pendant ou après la rencontre, les organisateurs de ce circuit hiver n'interviendront nullement et ne prennent aucune responsabilité. Il incombe aux capitaines des équipes impliquées dans une rencontre de gérer les faits et gestes de leurs joueurs.

#### **10. Classement des équipes**

- En fin de championnat, le classement au sein des divisions est décidé sur ces critères :
  1. Nombre total de points (2 par victoire, 1 par match nul)
  2. Nombre de victoires
  3. Si encore égalité : on prend en compte le résultat des rencontres Aller/Retour entre les deux équipes concernées : Victoire, points puis les jeux si nécessaire.
- Les deux équipes les mieux classées de leur division montent dans la division supérieure pour l'année suivante, les deux équipes les moins bien classées de leur division descendent dans la division inférieure pour l'année suivante.